

BULLETIN D'INSCRIPTION

COLLOQUE SOINS PALLIATIFS FRANCO-QUEBECOIS

25 et 26 septembre 2023

 A retourner par courrier à : Institut de Formation – 58 rue Montalembert – 63011 Clermont-Ferrand cedex
 par mail : Institut-formation@clermont.unicancer.fr

Participant :

 Salarié Libéral Fonctionnaire

Nom :

Prénom :

Profession :

Spécialité :

Service :

N° ADELI :

N° RPPS :

Adresse professionnelle :

Adresse de facturation (si différente) :

Téléphone :

E-mail :

Etablissement :

SIRET :

Adresse complète :

Responsable administratif de l'inscription : Fonction :

Nom : Prénom :

Tel : Mail :

Organisation :

 Format Présentiel Format Distanciel Participera au colloque le 25 septembre 2023 Déjeuner du 25 septembre Participera au colloque le 26 septembre 2023 Déjeuner du 26 septembre Participera au colloque le 25 et 26 septembre 2023 Déjeuner du 25 et 26 septembre

Prix du colloque * : 60 € TTC pour les 2 jours, 35 € pour 1 journée (déjeuners inclus)

Règlement : Prise en charge individuelle Prise en charge par l'établissementBesoin d'une facture : OUI NON Règlement par chèque Règlement par virement bancaire

(À l'ordre de l'Institut de formation du Centre Jean Perrin)

*Inscription validée à réception du règlement des frais d'inscription, à adresser avant le 20/09/23

Pour accord**,

Date, signature*** et cachet de l'établissement :

**En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la demande et de la relation commerciale qui peut en découler

***En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les Conditions Générales de Vente, qui font office d'engagement entre les deux parties

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour toute information ou demande d'adaptation, contactez-nous :

Institut de Formation - 04 73 27 84 12 - Institut-formation@clermont.unicancer.fr

INSTITUT DE FORMATION

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Conditions d'inscription

Pour participer au colloque « Soins Palliatifs Franco-Québécois » organisé par l'institut de formation du CJP, il convient de nous adresser le bulletin d'inscription rempli et signé par l'employeur ou son représentant.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Article 2 – Convocation

Une confirmation d'inscription et la convocation sera adressée par mail au participant, il est donc nécessaire d'indiquer l'adresse mail du participant sur le bulletin d'inscription.

Article 3 – Attestation

A l'issue du colloque, une attestation de présence sera adressée par mail au participant sous condition qu'une adresse email personnelle ait été communiquée.

Une copie de l'attestation de présence sera également adressée à l'employeur.

Article 4 – Conditions d'annulation

Pour l'organisme de formation

En cas d'un nombre d'inscrits insuffisant, l'Institut de formation du Centre Jean PERRIN se réserve le droit d'annuler le colloque, au plus tard 5 jours avant la date de début de la formation.

Elle en informera aussitôt les participants et l'employeur des participants par mail.

Pour les participants

Le colloque commencé, l'inscription est due en totalité.

Dédommagement, réparation ou dédit :

En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention :

- Dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 25% du montant de la prestation au titre de dédommagement
- Dans un délai de 8 jours avant le début de ladite prestation, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 50% du montant de la prestation au titre de dédommagement
- Dans un délai inférieur à 48 heures ouvrées avant le début de ladite action, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 100% du montant de la prestation au titre de dédommagement.
- En cas de force majeure et sur justificatif, un avoir du montant de la prestation pourra être accordé à la structure employeur.

Article 5 – Application des tarifs

Le tarif indiqué correspond au coût du colloque (format présentiel ou distanciel), incluant les frais de restauration.

Les frais annexes (hébergement, déplacements) ne sont pas compris et sont à la charge des stagiaires.

Article 6 – Conditions et modalités de paiement

Le paiement de la prestation vous sera demandé en amont du colloque, soit avant le 20/09/23.

La réception du règlement fera acte de validation de l'inscription.

La facture acquittée sera envoyée par mail à l'employeur.

Le règlement se fait soit par chèque à l'ordre du Centre Jean PERRIN / Institut de Formation, soit par virement bancaire.

Article 7 – Lieu et horaires des formations

Sauf exception, le colloque se déroule à Clermont Ferrand au sein du Centre Jean PERRIN.

Les horaires du colloque sont compris entre 09h00 et 17h00.

Article 8 – Acceptation des conditions générales de vente

La participation au colloque implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par le participant et la structure.



CENTRE JEAN PERRIN
INSTITUT DE FORMATION
58 Rue Montalembert
63011 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
Email: formation@clermont.cjpp.fr

Pour l'Institut de Formation,

Véronique ROUX

Directrice Des Ressources Humaines